

Profil de baignade de la plage de	SION
-----------------------------------	------

**CARACTERISTIQUES DE LA Baignade DE LA Plage DE SION**



**Surveillance :**  
Du 03/07 au 29/08 de 11h à 19h

**Responsable de la baignade :**  
Mme le Maire Kathia VIEL

- Zone de baignade
- Poste de secours
- Parking
- WC publics
- Snack
- Navigation / Bateaux légers
- Chenal de mise à l'eau des bateaux
- Mouillage

**Animaux interdits sur la plage de 9h à 19h**

**Qualité de l'eau**

Année	2016	2017	2018	2019	2020
Classement directive 2006/7/CE	Eau de bonne qualité	Eau de qualité suffisante	Eau de bonne qualité	Eau de bonne qualité	Eau de bonne qualité
<b>Aucune fermeture de baignade ces dernières années</b>					

En cas d'observation d'une pollution et pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 02 51 59 94 00

**INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION**

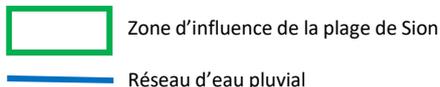
**Principales sources de pollution :**

Pas de sources de pollution majeures

**Source moyenne :**

Rejet eaux pluviales **lors de très fortes pluies**

- Activités estivales
- Animaux sauvages
- Animaux domestiques



**ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LA COMMUNE**

**MISE EN PLACE DE MESURE DE PROCESSUS D'ALERTE ET DE GESTION ACTIVE EN CAS DE POLLUTION**

- Tenu d'un cahier de baignade : observation et analyse des évènements
- Incitation au ramassage des déjections canines et équinnes
- Réalisation de campagne de mesures complémentaires pour l'évaluation de l'impact des évènements pluvieux intenses

**Profil de baignade de la plage de SION**

Date d'élaboration : Novembre 2012

Date de la mise à jour : oct 2021

**Caractéristiques de la baignade**

**Nom de la Baignade :** Plage de Sion  
**Commune :** Saint Hilaire de Riez  
**Département :** Vendée (85)  
**Région :** Pays de la Loire  
**Personne responsable de la baignade :** Mme le Maire Kathia VIEL  
**Période de surveillance :** 03/07 au 29/08  
**Heures de surveillance :** de 11h à 19h  
**Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire :** 500 personnes

**Animaux domestiques interdits sur la plage de 9h à 19h**



**Vue aérienne de la zone de baignade**



**Vue aérienne de la zone de baignade : plage de Sion**



**Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion**

Diagnostic		Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources de pollution inventoriées	Impact (s)	Distance de la zone de baignade	Indicateurs de suivis et seuils d'alertes	Procédures	Principales mesures de protection des pollutions
Assainissement collectif	nul	éloignée	-	-	Contrôle des branchements
Assainissement non collectif	nul	éloignée	-	-	-
Rejet eaux pluviales	Négligeable à fort : en fonction de l'intensité de la pluie	-	-	-	Analyse complémentaires par temps de pluies intensives
Activités sur la plage	Négligeable à faible : pas d'épisode jusqu'à maintenant	0 m	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Agriculture	nul	éloignée	--	-	-
Artisanat / industrie	nul	éloignée	-	-	-
Pollution inter humaine	Négligeable : pas d'épisode	0 m	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Animaux sauvages	Négligeable à faible : pas d'épisode	Aléatoire	-	-	Tenue d'un cahier de baignade
Animaux domestiques	Négligeable : pas d'épisode	0 m	-	-	Incitation à ramasser les déjection canines et équines